



**AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-05 CONCERNANT LES
PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE FAÇON À Y
INTRODUIRE DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
APPLICABLES AU SECTEUR KATERI - ZONE H-406.**

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2013-05**

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 14 mai 2019, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2013-05 intitulé « Règlement numéro 2013-05 modifiant le règlement numéro 2013-00 tel qu'amendé concernant les plans d'aménagement d'ensemble de façon à y introduire des dispositions particulières applicables au secteur Kateri - zone H-406 ».

Ce projet de règlement s'applique à la zone H-406.

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
H-406	Boulevard Marie-Victorin : 5285 à 5349 Gravel : 45 Lot 3 575 273

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le 27 mai 2019 à 18 h dans la salle du conseil sise au 5465 boulevard Marie-Victorin, à la Ville de Sainte-Catherine.

EXPLICATIONS

L'objet de cette assemblée est d'informer les citoyens des diverses modifications qui seront apportées au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 2013-00. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur les modifications apportées au règlement.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-406.

Les dispositions d'aménagement de la zone H-406 prévues dans ce règlement sont les suivantes :

- Favoriser le développement d'un projet distinctif respectueux de son milieu d'insertion, intégrant judicieusement le caractère historique, culturel et identitaire du secteur Kateri et ses particularités en tant que cœur historique tout en s'arrimant au milieu d'insertion catégorisé notamment par le fleuve Saint-Laurent, la voie maritime, le boulevard panoramique Marie-Victorin et la Promenade riveraine.

Ce projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 16 mai 2019

(Signé) Me Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, greffière